

Quel financement culturel européen pour mon projet ?

Résumé des financements

<i><u>Le programme</u></i>	<i><u>Objectif principal</u></i>	<i><u>Types de projets financés</u></i>	<i><u>Pour qui ?</u></i>
Europe Créative	Soutenir la culture, la création et la diversité artistique en Europe	Coopérations culturelles, création, circulation d'artistes/œuvres, développement des publics, innovations culturelles	Structures culturelles, artistes, réseaux
Erasmus+	Développer les compétences, la formation et la mobilité en Europe	Mobilités, partenariats éducatifs, échanges de jeunes, pédagogie, sport	Établissements éducatifs, associations jeunesse, collectivités, groupes de jeunes
Horizon Europe	Financer la recherche et l'innovation scientifique et technologique	Projets de recherche, innovations, expérimentations, MSCA, infrastructures	Universités, centres de recherche, entreprises innovantes, ONG
CERV	Promouvoir la citoyenneté, l'égalité et les valeurs de l'UE	Démocratie, participation citoyenne, droits fondamentaux, mémoire européenne	Associations, collectivités, ONG, institutions citoyennes
Interreg	Renforcer la coopération entre territoires européens, surtout frontaliers	Développement local, tourisme, culture, mobilité, projets territoriaux transfrontaliers	Collectivités, agences de développement, institutions publiques, associations
Fonds structurels (FEDER, FSE+, etc.)	Développer les territoires, l'emploi et la transition numérique/écologique	Infrastructures, projets économiques, inclusion, emploi, investissements locaux	Collectivités, associations, entreprises, territoires

Les programmes de financements culturels européens

Europe Créative (Cinéma, jeu vidéo, musique, littérature...)

À quoi sert Europe Créative ?

Europe Créative est le programme dédié aux secteurs culturels et créatifs, tous domaines confondus : spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, musique, littérature, design, culture numérique, etc. Il vise à soutenir la coopération culturelle transnationale, la circulation des œuvres et des artistes, la création, l'innovation et la diversité culturelle.

Quels types de projets peuvent être financés ?

Le programme soutient principalement des projets en lien aux :

- Coopérations internationales entre organisations culturelles
- Réseaux, plateformes, mobilité des artistes
- Traduction littéraire, circulation des œuvres
- Actions de développement des publics
- Innovations numériques ou écologiques dans le secteur culturel

Pour qui ?

- Structures culturelles et créatives de tous types
- Consortia transnationaux (selon les appels)
- Artistes et professionnels (via certains dispositifs comme Culture Moves Europe)

Qu'est-ce qui fait la spécificité du programme ?

C'est le programme de référence pour tout ce qui touche la culture, la création, et les échanges artistiques européens. Si un projet repose sur des contenus artistiques, des partenariats culturels, ou la circulation d'œuvres, contactez-nous !

Les programmes de financements culturels européens

Erasmus+ (éducation, formation, jeunesse, sport)

À quoi sert Erasmus+ ?

Erasmus+ finance des projets liés à l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Il encourage l'apprentissage, le développement des compétences, l'innovation pédagogique et la mobilité internationale.

Quels types de projets peuvent être financés ?

- Mobilité d'apprenants, de formateurs, d'enseignants, de personnels éducatifs
- Partenariats éducatifs ou de coopération transnationale
- Projets d'innovation pédagogique
- Échanges de jeunes, volontariat, initiatives citoyennes jeunesse
- Projets sportifs ou d'inclusion via le sport

Pour qui ?

- Écoles, universités, centres de formation, associations, collectivités
- Organisations de jeunesse ou sportives
- Consortia éducatifs transnationaux
- Groupes de jeunes (selon les actions)

Qu'est-ce qui fait la spécificité du programme ?

C'est le programme de l'apprentissage et du développement des compétences. Si votre projet implique des formations, de l'éducation, des mobilités pédagogiques ou des jeunes, Erasmus+ est le programme recommandé.

Les programmes de financements culturels européens

Horizon Europe (recherche & innovation)

À quoi sert Horizon Europe ?

C'est le grand programme européen de recherche et d'innovation. Il finance des projets scientifiques, technologiques, expérimentaux ou stratégiques, du laboratoire à l'innovation sociale.

Quels types de projets peuvent être financés ?

- Recherche scientifique collaborative internationale
- Développement de technologies, prototypes, études d'impact
- Innovations sociales ou environnementales
- Infrastructures de recherche
- Actions Marie Skłodowska-Curie (mobilité chercheuse/chercheur)

Pour qui ?

- Universités, centres de recherche, laboratoires
- Entreprises, PME innovantes, startups deep-tech
- ONG ou collectivités impliquées dans des expérimentations
- Consortia européens de recherche

Qu'est-ce qui fait la spécificité du programme ?

C'est le programme pour tout ce qui implique de la recherche, de la science, de l'innovation ou du développement technologique. Si le projet repose sur une méthodologie scientifique, une innovation expérimentale, ou la production de connaissances, Horizon Europe est le programme recommandé.

Les programmes de financements culturels européens

CERV – Citoyens, égalité, droits et valeurs

À quoi sert CERV ?

CERV soutient les projets liés à la citoyenneté, la démocratie, les droits fondamentaux et l'égalité en Europe.
Il encourage la participation citoyenne, la mémoire européenne et la protection des droits.

Quels types de projets peuvent être financés ?

- Projets sur l'égalité de genre, les droits des enfants, la lutte contre les discriminations
- Participation citoyenne, délibération, démocratie locale
- Projets mémoire sur l'histoire européenne, commémorations
- Protection des valeurs fondamentales (état de droit, droits civiques)

Pour qui ?

- Collectivités locales
- Associations citoyennes et ONG
- Établissements éducatifs ou culturels engagés sur ces thématiques
- Réseaux d'acteurs européens

Qu'est-ce qui fait la spécificité du programme ?

C'est le programme du civique, du démocratique et du sociétal.
Si le projet porte sur des valeurs européennes, la participation citoyenne, l'égalité, la mémoire, c'est le programme recommandé.

Les programmes de financements culturels européens

FEDER, FSE+ & Fonds structurels

À quoi servent ces fonds ?

Ce sont les fonds structurels distribués principalement au niveau régional ou national.

Ils financent la cohésion territoriale, le développement économique, l'emploi, le social, la transition numérique ou écologique.

Quels types de projets peuvent être financés ?

- Infrastructures culturelles ou touristiques
- Développement économique local
- Inclusion sociale, formation, emploi
- Transition énergétique
- Projets territoriaux portés par des collectivités

Qu'est-ce qui fait la spécificité de ces programmes ?

Ce sont des financements territoriaux (région, État), souvent accessibles aux collectivités.

Les programmes de financements culturels européens

Interreg (coopération territoriale européenne)

À quoi sert Interreg ?

Interreg finance la coopération entre régions européennes, souvent frontalières ou transnationales.

Quels types de projets peuvent être financés ?

- Développement transfrontalier
- Mobilité, tourisme, culture, économie locale
- Projets communs entre collectivités ou structures de zones frontalières

Qu'est-ce qui fait la spécificité du programme ?

C'est le programme de la coopération territoriale : si deux régions de pays voisins veulent travailler ensemble, Interreg est le candidat naturel.

Les programmes de financements culturels européens

En résumé

1. Votre projet est-il avant tout culturel ou artistique ?
→ Europe Créative.
2. Implique-t-il de la formation, des jeunes ou de la mobilité éducative ?
→ Erasmus+.
3. Est-il basé sur de la recherche ou de l'innovation ?
→ Horizon Europe.
4. Vise-t-il la participation citoyenne, la démocratie ou les droits ?
→ CERV.
5. Est-il territorial, tourné vers un impact local (économie, social, tourisme, infrastructures) ?
→ Fonds structurels (FEDER, FSE+, etc.).
6. Cible-t-il la coopération entre régions ou zones frontalières ?
→ Interreg.

Les programmes de financements culturels européens

Les contacts

- Europe Créative : Relais Culture Europe (bureau national)
Relais Culture Europe — infos@relais-culture-europe.eu (Relais Culture Europe)
- Erasmus+ : Agence Erasmus+ France / Éducation & Formation
Agence Erasmus+ France — page contact (agence.erasmusplus.fr)
- Horizon Europe (PCN généraux) : Réseau PCN français / ministère MESR
PCN Horizon Europe France (Horizon-europe.gouv.fr)
- Interreg (coopération territoriale) : Autorité nationale Interreg France
Interreg Europe France — page contact PCN (interregeurope.eu)
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter directement : infos@relais-culture-europe.eu